

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier cela. J'ai certainement autorisé l'envoi d'une réponse en mon nom, et je crois qu'on a dû la recevoir maintenant. Je vais vérifier le dossier, mais dans ma lettre, je faisais remarquer au premier ministre Davis que la famille royale est déjà venue en Ontario cette année et que Sa Majesté la Reine et le prince Philippe se rendront en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve l'an prochain.

M. Stevens: Voilà qui fait votre affaire pour une année d'élections.

M. Trudeau: Ces deux dernières provinces n'ont pas eu la visite de la Reine depuis longtemps. Outre la visite de Sa Majesté en Ontario cette année, le prince Andrew a passé un semestre dans une école ontarienne, et nous sommes d'avis que c'est assez pour le moment.

M. Clark: Y a-t-il un quota?

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je tente de savoir quelle est la politique du premier ministre. Si je comprends bien, le premier ministre n'est pas d'accord et c'est pour cette raison qu'il n'a pas envoyé de réponse? Le premier ministre s'oppose-t-il à ce que le gouvernement de l'Ontario invite le prince Charles à visiter quelques villes ontariennes, dont Hamilton et London, pour trois ou quatre jours, entièrement à ses frais?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une question d'argent, il faut aussi penser à la famille royale elle-même. Ses membres sont constamment invités, et non seulement par de nombreux gouvernements provinciaux et autres institutions...

Une voix: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Trudeau: Un député d'une quelconque circonscription de Vancouver demande ce qu'il y a de mal là-dedans.

M. Fraser: Pour une fois que je n'avais rien dit, Pierre!

Une voix: Même quand vous parlez vous ne dites rien.

M. Trudeau: Je n'ai pas entendu le député dire quoi que ce soit, monsieur l'Orateur.

M. Fraser: Je ne vous ai jamais entendu non plus nous donner la moindre réponse.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Joyeux Noël!

M. Trudeau: Cette voix forte venait-elle de Calgary, monsieur l'Orateur.

M. Fraser: C'était la voix du Père Noël.

M. Clark: Que vous n'arriviez pas à trouver l'Ontario ne veut pas dire que le prince Charles ne le peut pas lui non plus.

Questions orales

M. Hees: Soyez raisonnable et répondez à la question, Pierre.

M. Trudeau: Quand la Chambre voudra entendre la réponse, je la fournirai.

* * *

L'ÉNERGIE

LE CARTEL DE L'URANIUM—LES MOTIFS DU REFUS DE PRODUIRE DES DOCUMENTS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos du fait que chaque fois que le député de York-Simcoe demande au gouvernement de produire des documents relativement au cartel de l'uranium, le gouvernement refuse de le faire. Étant donné que le ministre a toujours soutenu que le cartel en question était légitime et nécessaire, pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il a refusé de produire un bon nombre de ces documents en donnant comme raison que leur production pourrait, dans l'avenir, nuire aux bonnes relations de notre pays, avec l'étranger.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est bien là la raison.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le gouvernement nous place dans une situation absurde. Nous allons discuter de liberté d'information. Comment le ministre peut-il justifier ou motiver le fait que le gouvernement—dans le but de garder secrète toute discussion ou enquête sur le cartel—refuse de produire des documents que la population américaine peut obtenir conformément à la loi américaine sur la liberté de l'information ou encore par l'intermédiaire des diverses chambres des États-Unis? Comment le ministre peut-il justifier son refus de faire connaître à la population canadienne, par l'entremise de ses représentants élus, la teneur de ces documents?

● (1152)

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, au sujet des renseignements demandés par le député, le gouvernement a fait clairement savoir à la Chambre qu'il estimait contraire à l'intérêt public de communiquer des renseignements concernant les accords conclus avec des gouvernements étrangers. Le député doit savoir que telles sont les raisons invoquées jusqu'ici par le gouvernement et que l'opposition les a acceptées.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le ministre devrait savoir que ce n'est pas pour cette raison, soit que cela nuit aux relations étrangères, que l'on a refusé des renseignements à la Chambre, et je lui demanderais de justifier cette position à la Chambre. Sur quelles bases juge-t-on une question simplement confidentielle et refuse-t-on pour cela de donner ces renseigne-